



PROCES VERBAL

Conseil d'Administration
du Centre Communal d'Action Sociale
jeudi 16 janvier 2025



MEMBRES PRESENTS

Le Président :

Éric BERDOATI

Les Elus :

Jean-Christophe PIERSON, Vice-Président

Mireille GUEZENEC

~~Jean-Claude TREMINTIN~~

Virginie RECHAIN

Diane MICHOUDET

Nicolas PUJOL

~~Rafael MAYCHMAZ~~

~~Alain MONTET~~

Les Représentants des associations :

Claude BOGACZ

~~Isabelle GANGZ~~

Vincent NOEL

Catherine PERRAUDEAU

Gérald AUTIER

Henri ROISIN

~~Gisèle THOMAS~~

Marc TIHY

Assistaient également à la réunion :

Nathalie BERNARD, Directrice générale des services

Marie SANGOUARD, Directrice du Pôle Solidarité, Citoyenneté et Santé

Sylvie SOIRAT, responsable du CCAS



SOMMAIRE

A. DELIBERATION	4
1. Désignation d'un secrétaire de séance.....	4
B. ADOPTION DU PROCES VERBAL	4
C. DELIBERATIONS	4
1. Aide Sociale Légale	4
2. Aide Sociale Extra-légale	4



A. DELIBERATION

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Sur proposition de Monsieur le Vice-Président, le Conseil décide :

N°1 : DE NOMMER, secrétaire de séance, Sylvie SOIRAT, responsable du Centre Communal d'Action Sociale.

La délibération est adoptée à l'unanimité

B. ADOPTION DU PROCES VERBAL

Le Procès-Verbal du Conseil d'Administration du mardi 10 décembre 2024 est adopté à l'unanimité.

C. DELIBERATIONS

1. Aide Sociale Légale

Compte tenu de l'exposé de Monsieur le Vice-Président, le Conseil décide d'émettre un avis favorable pour la demande suivante :

N° 2 : renouvellement de la prise en charge par le Conseil Départemental de frais de placement en établissement.

La délibération est adoptée à l'unanimité

2. Aide Sociale Extra- Légale

Compte tenu de l'exposé de Monsieur le Vice-Président, le Conseil décide d'allouer le secours suivant :

N°3 : secours financier de 200,00 € pour régler une partie de frais d'électricité.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Mireille GUEZENEC pense, au vu du montant du loyer, que l'usagère occupe un appartement minimum F4, alors qu'elle est maintenant seule avec un enfant.

Cela peut induire des frais d'électricité/chauffage élevés et lui paraît regrettable.

➤ **Jean-Christophe PIERSON** explique que les bailleurs ont l'obligation d'informer les locataires qu'en cas de changement de composition familiale ou en cas de modification de ressources, ils peuvent solliciter un échange de logement. Les bailleurs facilitent les échanges.

Actuellement, le taux de rotation dans les logements sociaux est en moyenne de 5 % .

Vincent NOEL s'étonne du montant de la dette EDF en référence à une erreur : de quelle erreur pourrait-il s'agir ?

➤ **Jean-Christophe PIERSON** répond qu'il arrive que les consommations soient mal évaluées et que des corrections soient apportées ensuite.



Les dates des prochains Conseils d'Administration sont fixées comme suit :

- **Jeudi 6 février 2025**, salle des Conseillers à 18 heures.
- **Jeudi 6 mars 2025**, salle des Conseillers, à 18 heures : présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire + séance traditionnelle.
- **Jeudi 1^{er} avril 2025**, salle des Conseillers, à 18 heures : présentation du Compte Administratif 2024 + vote du budget 2025 + séance traditionnelle.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 18 h 15.